



ENTRE : _____ ((ci-après dénommé le « photographe »)

ET : _____ (parent ou tuteur d'un mineur) (ci-après dénommé le « propriétaire »)

CONTREPARTIE

En contrepartie d'une valeur suffisante en fonction des circonstances (par exemple, de l'argent, des impressions, etc.) dont la réception et la suffisance sont reconnues par le propriétaire, les deux parties conviennent de ce qui suit :

1. DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

La propriété dont il est question dans le présent contrat est. Donnez suffisamment de renseignements pour décrire la propriété (tous les éléments mentionnés sont désignés ci-après par le terme « propriété »). Le propriétaire reconnaît être l'unique propriétaire et jouir du seul droit à la possession de la propriété et confirme que nulle autre personne n'a le droit d'approuver la réalisation de photographies de la propriété à l'exception des personnes suivantes : nom et adresse de chaque personne ou déclarer AUCUNE.

2. DESCRIPTION DES PHOTOGRAPHIES

Le présent contrat s'applique à toutes les photographies composant la propriété, faites par le photographe aux dates des séances mentionnées aux présentes (ci-dessous) et à toutes les reproductions ultérieures desdites photographies, qui composent tout ou partie de la propriété. (Désignées ci-après les « photographies ».)

3. UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Par la présente, le propriétaire approuve et autorise l'utilisation des photographies par le photographe et les représentants autorisés, les licenciés, les ayants droit et les cessionnaires du photographe pour quelque raison que ce soit, notamment la vente, la reproduction dans tous les médias, la publication, l'affichage, la diffusion et l'exposition ou la promotion, la publicité, le commerce, l'art ou l'illustration. Le propriétaire reconnaît que les photographies soient utilisées sans contrepartie supplémentaire pour une période illimitée et reconnaît que ce contrat est irrevocable.

4. PROPRIÉTÉ DES PHOTOGRAPHIES

Le propriétaire reconnaît que les photographies, les droits d'auteur sur les photographies et tout autre droit lié aux photographies, aux copies ou aux reproductions sont la propriété du seul photographe et que ce dernier peut protéger ses droits d'auteur ou les céder ou autoriser l'utilisation de tout ou partie de ces droits à sa convenance.

5. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DU PHOTOGRAPHE

En vertu de ce contrat, le propriétaire décharge le photographe et tous les tiers autorisés à utiliser les photographies de toute responsabilité pour diffamation, atteinte à la vie privée et pour toute cause d'action en rapport avec les photographies, leur réalisation et leur utilisation, le propriétaire et/ou la propriété, notamment de toute responsabilité pour altération des photographies, qu'elle

CONTRAT DE PROPRIÉTÉ (formulaire abrégé)



soit intentionnelle ou accidentelle, qui pourrait survenir pendant la réalisation ou l'utilisation ultérieure des photographies

Le propriétaire confirme avoir lu et compris l'intégralité du présent contrat avant de le signer. EN FOI DE QUOI le photographe et le propriétaire ou le parent ou le tuteur du propriétaire ont signé ce contrat en date du :

Date des séances de photographies : _____

Photographe : _____

Signature _____

Propriétaire (ou parent / tuteur): _____

Signature _____